

à dire cela? Je ne sais pas si le ministère fédéral du Travail a pris les mesures voulues pour s'assurer des faits. Je n'accuse pas le ministère d'avoir préparé de fausses statistiques, parce qu'il doit accepter les rapports qui lui parviennent. Je comprends bien ce point. Mais il n'y a que deux bureaux de placement dans la province, l'un à Saint-Jean et l'autre à Moncton; quand ils prétendent qu'il n'y a que 500 chômeurs dans le Nouveau-Brunswick, ils font une affirmation fausse. Les conditions qui existent dans le nord du Nouveau-Brunswick aujourd'hui découlent de la surproduction du bois, de la pulpe et du papier à journal dans tout le Canada; l'une des fabriques de papier à journal les plus importantes des Provinces maritimes ne fonctionne que deux ou trois jours par semaine de sorte que la diminution des opérations hibernales des compagnies Fraser et Bathurst a jusqu'à présent jeté au moins 1,500 personnes dans les rangs des chômeurs. En tout cas, depuis le premier août jusqu'au printemps prochain ce nombre de personnes n'aura pas de travail. Cette situation ne dépend pas du Gouvernement, je ne désire blâmer aucun gouvernement à ce sujet. C'est une condition économique inévitable. Mais, dans ces circonstances, en présence du rapport présenté à la Chambre des communes, sans aucun doute après consultation avec le gouvernement provincial, je pense avoir raison en concluant que ce dernier, se fiant à l'exactitude de ces chiffres, ne s'adressera pas au gouvernement fédéral pour obtenir de l'aide afin d'améliorer la situation. Je suggérerais au premier ministre de demander à son ministre du Travail (le sénateur Robertson) de se mettre en communication plus directement avec les régions du nord du Nouveau-Brunswick. Par exemple, qu'il écrive au maire de la ville de Chatham. . .

L'hon. M. BENNETT De Campbellton.

L'hon. M. VENIOT: Non, de Chatham.

M. HANSON: Ils ont présenté leurs représentations.

L'hon. M. VENIOT: Je ne les ai pas vues. Mais s'ils ont présenté des représentations, ils ont dû indiquer plus que 500 chômeurs au Nouveau-Brunswick. Je suggérerais au premier ministre de demander à son ministre du Travail de se mettre en communication plus directe avec Chatham, Newcastle, Bathurst et les régions avoisinant ces trois villes. Il n'y aura pas beaucoup de chômage à Campbellton et très peu à Dalhousie. Campbellton est un centre de chemin de fer situé à deux ou trois milles de la frontière et il y a là une grande fabrique de pulpe qui, je pense, va fonctionner assez régulièrement tout l'hiver.

[L'hon. M. Véniot.]

Dalhousie a l'une des fabriques les plus importantes de pulpe et de papier à journal du Canada et il n'y aura pas de chômage dans cette ville. Mais il y en aura dans les trois autres villes que j'ai nommées et dans les régions des alentours.

En 1920, le gouvernement fédéral s'était mis en communication, au sujet du chômage avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick dont j'avais l'honneur de faire partie. On nous demanda si le gouvernement provincial ne pouvait aider à améliorer la situation en encourageant les opérations forestières pendant l'hiver. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick entama la discussion à ce sujet avec les commerçants de bois et accorda une réduction des droits de coupe, parce que le prix du bois était très bas à ce moment. Grâce à une diminution considérable de ces droits par mille pieds, l'on décida les commerçants à mettre un plus grand nombre d'équipes au travail durant l'hiver. Je connais un endroit de mon comté, où l'on donna alors du travail dans les bois à cent chefs de famille environ, qui sans cela seraient restés sans travail et sans secours tout l'hiver. Puis-je suggérer au premier ministre de mettre ce point à l'étude avec les différents gouvernements provinciaux. Je sais qu'il me serait inutile de les approcher à ce sujet; la suggestion sera mieux accueillie et aura plus de poids si elle vient du premier ministre ou de son ministre du Travail. J'aimerais à entendre le premier ministre nous dire qu'il va étudier cette suggestion et voir ce qu'il peut faire dans ce sens.

Avant de terminer mes remarques, monsieur le président, je discuterai l'argument employé par le premier ministre quand il nous dit pourquoi le Gouvernement ne pouvait nous apprendre avec détails où et comment cet argent va être dépensé. Il a mentionné qu'en vertu de la loi des grandes routes de 1919, l'on avait voté une somme globale, il a ajouté que l'on avait fait la même chose pour la loi de l'enseignement technique, pour la loi de l'aide à l'agriculture et pour la loi des habitations à bon marché. Je ne suis pas sûr qu'il ait mentionné ce dernier cas. . .

L'hon. M. BENNETT: Je ne l'ai pas mentionné.

L'hon. M. VENIOT: En tous cas, le premier ministre a parlé des trois premières lois. Il est vrai que, dans chaque cas, on a accordé une somme globale, mais il est vrai aussi que les lois adoptées déterminaient comment, quand et dans quelles circonstances l'argent serait déboursé. Par exemple, la loi des grandes routes spécifiait que les ingénieurs du Dominion examineraient les plans préparés par les ingénieurs provinciaux pour s'assurer